



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque

COMMUNE DE GORNAC

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de GORNAC du **lundi 30 août 2021 au jeudi 30 septembre 2021 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune, au lieu-dit «champ de Mayne» pour une surface clôturée d'environ 5,9 ha (surface globale de 8,6 ha), ce qui permettra de générer une production annuelle d'environ 6 770 MWh.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société URBA 109 située au 75, allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 MONTPELLIER. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, M. Anne-Sophie BAUCHE à l'adresse mel : bauche.annesophie@urbasolar.com ou par téléphone au n° 04 67 64 46 44.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire et les divers avis émis dans le cadre du projet, à la mairie de GORNAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 – Hôtel de ville, 1 place de la Mairie, 33540 GORNAC) où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, M. Walter ACCHIARDI, Urbaniste retraité, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de GORNAC pour recevoir les observations, le :

- mardi 31 août 2021 de 9h30 à 12h30,
- lundi 13 septembre 2021 de 9h30 à 12h30,
- vendredi 24 septembre 2021 de 9h30 à 12h30,
- jeudi 30 septembre 2021 de 9h30 à 12h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de GORNAC, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>. La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société URBA 109.